

Procès-Verbal

N°63

COMMISSION DES FINANCES

1ère Séance du Vendredi 30 Juillet 1920

La séance est ouverte à 10 heures sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, MILAN, CHERON, ROULAND, BOUDENOOT, THIERY, DAUSSET, NOULENS, CORNET, DEBIERRE, HENRI MICHEL, DUBOST, BERTHELOT, BIENVENU-MARTIN, JEAN-NENEY, HENRY CHERON.

SOMMAIRE

- I - Projet relatif a des crédits pour la guerre et la marine.
- II - Fonds de subvention aux départements.
- III- Emprunt tunisien. - Audition du résident général.
- IV- Emprunt marocain. - Audition du commissaire résident général.
- V - Nouvelle convention avec la Banque de France.

- I - PROJET DE LOI PORTANT OUVERTURE de credits de la GUERRE et de la MARINE sur l'EXERCICE 1919.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL, donne lecture de son rapport.

(Le dépôt de ce rapport est autorisé.)

- II - PROJET DE LOI RELATIF à un FONDS de SUBVENTION pour VENIR en AIDE aux DEPARTEMENTS.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - présente son rapport.

M. JEANNENEY, fait observer que le ministère de l'intérieur paraît s'orienter vers la suppression des fonds de cette nature.

(Le dépôt du rapport est autorisé.)

III - PROJET DE LOI TENDANT A AUTORISER LE PROTECTORAT TUNISIEN A CONTRACTER UN EMPRUNT DE 274.500.000frs POUR COUVRIR L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES NON ENCORE EMPLOYEES DE SON PRECEDENT EMPRUNT DE 1912, ET POUR COMPLETER SON OUTILLAGE ECONOMIQUE.

M. JEAN MOREL, RAPPORTEUR, fait un exposé de ce projet. Il appelle l'attention sur la fusion des deux emprunts, sans laquelle il serait impossible de poursuivre le programme de construction des voies ferrées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - J'estime que tous les programmes insérés dans ce projet devraient, à l'exception des chemins de fer, être couverts par les ressources ordinaires. Aussi, je suis d'avis de n'émettre un vote favorable qu'en ce qui concerne les crédits pour les chemins de fer.

M. LE RAPPORTEUR, pense aussi que certains travaux ne devraient pas être compris dans l'emprunt. Cependant on peut avoir confiance dans l'avenir pour trois raisons: le budget des recettes est établi chaque année, sur la moyenne de cinq exercices réglés; aucune dépense supplémentaire n'est engagée; jamais des travaux ne sont entrepris sans les crédits nécessaires.

M. HENRY CHERON, - dit que l'on devrait établir un départ entre les dépenses extraordinaires couvertes par l'emprunt et les dépenses ordinaires. On n'indique pas à l'aide de quels moyens l'emprunt serait amorti, soit par des ressources spéciales, soit par les ressources ordinaires du budget.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La France paye toutes les dépenses de souveraineté, sur les ressources extraordinaires. Les grands travaux doivent d'abord passés; le reste ne se fait qu'avec le temps. On nous demande de voter le tout sans spécialisation. Nous pouvons voter les crédits pour les chemins de fer; mais, pour le surplus que la colonie

fasse, le nécessaire à l'aide de ressources ordinaires.

M. BERTHELOT, - estime que les crédits demandés sont indéfendables, d'autant plus que rien n'a été entrepris. Une réserve doit être formulée sur les chapitres concernant les fonds d'assistance pour les colons ou les indigènes, d'autant plus que l'influence française est battue en brèche, en Tunisie, par l'esprit de conquête italien. L'emprunt pourrait être réduit à 200 millions environ.

M. BOUDENOOT, - déclare que l'extension du réseau routier est absolument utile.

En ce qui concerne l'emprunt, sera-t-il réalisé en une seule fois ou par tranches?

M. LE RAPPORTEUR, - répond que ce sera par tranches.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Les routes doivent figurer dans le budget ordinaire.

M. HENRY CHERON, - insiste pour qu'elles soient comprises dans l'emprunt.

M. BERTHELOT, - ajoute que, jusqu'à la guerre, le réseau routier était construit sur les fonds provenant des excédents budgétaires.

M. LE PRESIDENT, résumant la question, propose d'examiner chapitre par chapitre. (Adhésion.)

Chap. 1 - Chemins de Fer. - Adopté.

Chap. 2 - Câble télégraphique - Adopté.

Chap. 3 - Réseau routier - Rejeté par 6 voix contre 5.

Chap. 4 - Force électrique - id.

Chap. 5 - Ports maritimes - id.

Chap. 6 - Eau potable. - id.

M. BOUDENOOT, - considère ce crédit comme indispensable.

M. BERTHELOT, - dit que la ville de Tunis devrait gager cette dépense sur ses ressources personnelles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - J'estime que le budget doit être en fonction des ressources du pays. Nous devrions rejeter ce chapitre.

(Le chapitre est rejeté.)

Chap. 7 - -Hydraulique agricole- Rejeté.

Chap. 8 - Assistance hospitalière.

M. HENRY CHERON, - dit que l'on devrait construire un nombre suffisant d'établissements hospitaliers.

(Le chapitre est adopté par 7 voix contre 1).

Chap. 9 - Assainissement et hygiène - Rejeté par 6 voix
contre 2.

Chap. 10 - Habitations à bon marché. - Rejeté.

Chap. 11 - Construction d'écoles.

M. BOUDENOOT, - dit que ces écoles pourraient servir à lutter contre les Italiens qui font une conquête déguisée.

(Le chapitre est adopté.)

Chap. 12 - Agriculture. - Adopté.

Chap. 13 - Etablissements d'agriculture - Rejeté.

Chap. 14 - Enseignement commercial. - Rejeté, par 5 voix
contre 3.

Chap. 15 - Forêts domaniales - Rejeté

Chap. 16 - Exposition de Marseille - id.

Chap. 17 - Inventaire des richesses archéologiques - id.

Chap. 18 - Construction de bâtiments civils - id.

A l'art. 3, M. CHERON propose d'ajouter les mots
" sur les ressources ordinaires du budget du protectorat".
(Adopté.)

Les articles 4, 5 et 6 sont adoptés.

AUDITION DE M. FLANDIN, RESIDENT GENERAL EN
TUNISIE.

M. LE PRESIDENT fait connaître les votes de la commission.

M. FLANDIN. - Il me serait impossible de continuer ma tâche si l'emprunt échoue, comme le désire une poignée de factieux qui entretiennent une certaine agitation. Je supplie donc la commission de ne pas refuser à la Tunisie les ressources économiques dont elle a besoin.

Tout d'abord le réseau routier doit être étendu, car celui qui existe reste insuffisant. Jusqu'à présent, on n'a construit que des tronçons de routes, sur des excédents de recettes. Or, ces excédents ne se reproduiront plus, et il est indispensable de relier la régence à l'Algérie.

Dès mon entrée en fonctions, j'ai constitué cinq grandes commissions pour étudier un programme d'outillage économique. Colons et indigènes sont également intéressés en l'occurrence.

Pour la construction de lignes de transport de force électrique, nous nous contenterons, pour le moment, de travaux d'études. En ce qui concerne l'eau, Tunis en a besoin. Une direction de l'hygiène a été créée, ce qui était nécessaire pour lutter contre les maladies contagieuses qui déciment la population. Des cimetières sont réclamés avec insistance par la délégation indigène; il y a là une question de sentiment. Je désire la création d'une école d'oléiculture indigène, qui sera grandement facilitée par le don d'un terrain fait par un colon. La richesse forestière ne doit pas être gaspillée; les forêts de chêne-liège notamment sont à aménager. Quant aux richesses archéologiques, on peut dire, qu'actuellement elles sont dévastées.

Je demande donc l'autorisation d'emprunter. La première tranche de l'emprunt est gagée. Au fur et à mesure de leur appel, les autres le seront également. N'oublions pas que les dépenses à faire, seront des dépenses

de productivité.

Si l'emprunt n'était pas voté, l'impression produite en Tunisie serait très pénible. Je vous prie donc de l'accepter tel quel, sur ma promesse de ne faire figurer dans la première et la deuxième tranche que des dépenses urgentes.

M. NOULENS, - demande comment il se fait qu'avec la situation prospère de la Tunisie des dépenses sont inscrites dans l'emprunt qui devraient être couvertes par le budget.

M. HENRY CHERON, - demande des renseignements sur l'agitation qui se produit en Tunisie.

M. FLANDIN. - Un certain Bachamba a prêché la guerre sainte contre nous. Des perquisitions opérées à Tunis ont prouvé qu'un mouvement se faisait contre nous. Aussi est-il nécessaire de donner à la masse les satisfactions qu'elle réclame.

M. BERTHELOT, - demande si le Parlement a le droit de relever le montant de l'emprunt.

M. FLANDIN. - J'estime qu'il y a, en l'occurrence, un intérêt économique, et politique.

M. LE PRESIDENT.- La Commission délibérera avec le souci de la tutelle que nous avons sur la Tunisie.

(M. le Résident général se retire).

M. LE RAPPORTEUR, - estime qu'il serait antipolitique de ne pas admettre la totalité de l'emprunt. Il faut voir les choses de très haut, et donner au résident général l'autorité morale qui lui est nécessaire en Tunisie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - J'estime qu'il y a toute une série de dépenses qui ne devrait pas figurer dans l'emprunt.

M. BERTHELOT, - dit que le gaspillage est la cause de notre mauvais renom en Tunisie.

M. NOULENS, - droit, que le crédit pour le réseau routier s'impose.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - En effet.

(Le projet adopté par la Chambre est rejeté par 6 voix contre 5. - L'emprunt dans lequel le réseau routier est compris, est voté.)

-:-:-:-

IV - EMPRUNT MAROCAIN.

AUDITION DU GENERAL LYAUTEY, COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL.

M. LE PRESIDENT, - dit que, faute de temps, M. Jean MOREL, Rapporteur du projet d'emprunt et du projet relatif aux chemins de fer, se trouve hors d'état de remplir sa mission avant la fin de la session.

M. LE GENERAL LYAUTEY. - Je suis désolé que ces projets vous aient été soumis si tardivement, d'autant plus qu'ils étaient approuvés par le ministre des finances et le ministre des travaux publics depuis trois mois. Des circonstances malheureuses ont amené des retards.

Après huit ans de protectorat, le Maroc n'a pas un seul kilomètre de chemin de fer commercial. Cependant 2.500 kilomètres de routes ont été développés. L'outillage est à pied d'oeuvre pour les chemins de fer projetés, et si l'on n'aboutit pas immédiatement, nous perdrons une année de plus.

J'attends du Sénat un vote de confiance.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous ferons tout le possible pour vous aider dans l'oeuvre que vous avez entreprise.

M. LE GENERAL LYAUTEY. - Je ne puis retourner au Maroc sans le vote du Sénat.

M. LE PRESIDENT. - Vous jouissez d'une telle sympathie, Général, que tout sera fait pour vous venir en aide; mais encore faut-il que la session ne soit pas close immédiatement, comme l'intention en a été manifestée.

(M. le Commissaire résident Général se retire).

-:-:-:-:-:-:-:-

V - NOUVELLE CONVENTION AVEC LA BANQUE DE FRANCE.

M. LE PRESIDENT, - annonce qu'il a reçu un projet permettant au Gouvernement de passer une convention avec la Banque de France en l'absence des Chambres.

La séance est levée à 13 heures 10 minutes.

-:-:-:-:-:-:-:-

Le Président de la Commission des Finances,



Procès-Verbal

N° 64

COMMISSION DES FINANCES

2^e Séance du Vendredi 30 Juillet 1920

La séance est ouverte à 16 heures sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, MILAN, ROULAND, BOUDENOOT, DAUSSET, THIERY, NOULENS, DEBIERRE, HENRI MICHEL, CORNET, DUBOST, BIENVENU-MARTIN, BERTHELOT, JEANNENEY, RAPHAEL-GEORGES LEVY.

SOMMAIRE

- I - Transmission d'énergie électrique dans les régions libérées.
- II - Services maritimes postaux entre la France et le Brésil.
- III - Service maritime postal entre le continent et la Corse.
- IV - Magistrats de la Cour des comptes.
- V - Frappe de monnaie de billon.
- VI - Habitations provisoires dans la banlieue parisienne.
- VII - Modification des lois sur les voies ferrées d'intérêt local.

- I - PROJET AUTORISANT LES TRAVAUX d'ETABLISSEMENT PAR l' ETAT d'UN RESEAU DE TRANSMISSION D' ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES REGIONS LIBEREES.

M. MILAN, RAPPORTEUR, donne lecture de son avis financier sur le nouveau texte présenté par le Gouvernement, qui est adopté. L'insertion au Journal Officiel et la discussion immédiate seront demandées.

- II - PROJET CONCERNANT l'EXPLOITATION DES SERVICES MARITIMES POSTAUX ENTRE LA FRANCE ET LE BRESIL.

M. ROULAND, RAPPORTEUR, donne lecture de son Rapport qui est adopté. L'insertion au "Journal Officiel"

et la discussion immédiate seront ~~ordonnées~~ *demandées*.

-:-:-:-:-

III - PROJET CONCERNANT L'EXPLOITATION PROVISOIRE D'UN SERVICE MARITIME POSTAL ENTRE LE CONTINENT ET LA CORSE.

M. ROULAND, RAPPORTEUR, donne lecture de son rapport qui est adopté dans les mêmes conditions que le précédent.

-:-:-:-:-

IV - PROJET INSTITUANT POUR LES MAGISTRATS DE LA COUR DES COMPTES, LA POSITION DE DISPONIBILITE SOIT POUR RAISON DE SANTE, SOIT POUR NOMINATION A DES FONCTIONS PUBLIQUES.

M. DAUSSET, RAPPORTEUR, donne lecture de son rapport.

M. LE PRESIDENT. - En ce qui concerne la raison de santé, il n'y a pas de difficulté, car il s'agit de l'application d'une règle qui est appliquée dans toutes les administrations et dans la magistrature civile. Quant au détachement dans un service public, français ou étranger, ce n'est pas la même chose. Il y aurait là un danger public. Il est inadmissible qu'un magistrat de la Cour des comptes, puisse être appelé à participer aux actes d'une administration, sur lesquels par sa fonction de magistrat à la Cour des comptes il pourra être appelé à prononcer des jugements. Il faut éviter cela. Les conseillers de la Cour des comptes aussi bien les Conseillers référendaires que les Conseillers maîtres se doivent tout entier à la Cour. S'ils veulent aller ailleurs, qu'ils démissionnent.

M. LE RAPPORTEUR, dit que le procureur général insiste pour le remplacement de cinq conseillers qui lui manquent.

M. LE PRESIDENT. - Voulez-vous me permettre d'invoquer un précédent personnel? Mon prédécesseur au Ministère des Colonies

